



Appel à projets « Patrimex » 2020

Règlement

Date de lancement de l'appel : 31 janvier 2020

Date de clôture : 17 avril 2020 (12 heures précises)

Adresse d'envoi des dossiers :

Envoi électronique à sciences.patrimoine.aap@gmail.com

Votre contact scientifique : Dan Vodislav

(dan.vodislav@u-cergy.fr)

Votre contact administratif : Emmanuel Poirault

(emmanuel.poirault@u-cergy.fr)

Sommaire :

I - Présentation de Patrimex.....	2
II - Objectifs	2
III - Dispositions générales pour le financement	3
IV - Liste des compétences des plateformes.	4
V - Processus de sélection des projets.....	5
VI - Modalités de soumission.....	5
VII - Modalités d'attribution et de versement de la subvention	6
VIII - Suivi des projets financés.....	6

I - Présentation de Patrimex

La **Fondation des Sciences du Patrimoine (FSP)** assure le pilotage scientifique de **l'Équipement d'Excellence (EquipEx) Patrimex**, projet financé dans le cadre des investissements d'avenir, qui constitue un réseau socio-technique pour **la caractérisation, la conservation et la restauration du patrimoine matériel** sous toutes ses formes (monuments, statues, tableaux, manuscrits, archives, instruments anciens). Il rassemble des outils de caractérisation dynamique des matériaux, répartis autour de **quatre plateformes**.

- Plateforme LaserFix

Sur le site de Neuville de l'université de Cergy-Pontoise, de **nouveaux outils laser sont développés pour répondre aux enjeux de la caractérisation et de la restauration du patrimoine matériel**. Les résultats obtenus favoriseront une connaissance beaucoup plus fine du patrimoine matériel, laissant envisager, par exemple, de nouvelles techniques de restauration.

- Plateforme Mobile

Des **versions embarquées** dans une plate-forme mobile permettent de faire des analyses sur site, pour tous les monuments historiques et les œuvres patrimoniales qui ne peuvent être déplacées.

- Plateforme IPANEMA

Dans le cadre d'IPANEMA, **une nouvelle ligne de lumière (PUMA) dédiée à l'étude des matériaux du patrimoine** est implantée au sein du Synchrotron SOLEIL. Cet instrument permet d'explorer de façon non-destructive le cœur de la matière grâce au rayonnement produit par la circulation d'électrons à une vitesse proche de celle de la lumière.

- Plateforme numérique : Data H

PATRIMEX met en place **une plateforme numérique** ouverte à la communauté de la Fondation des sciences du patrimoine. L'ensemble des informations collectées sera conservé numériquement et accessibles aux laboratoires impliqués grâce à **la création d'une base de données innovante**, véritable système d'information **dédié à l'étude du patrimoine matériel** et à la transmission des connaissances associées.

Après une phase de construction et d'installation des équipements Patrimex lance son second appel à projets.

En savoir plus : www.patrimex.fr

II - Objectifs

Cet appel a pour objectif de favoriser, **dans le cadre de travaux de recherche**, l'accès aux plateformes ci-dessus mentionnées en encourageant **la transversalité entre plusieurs disciplines par l'utilisation de techniques d'analyses et la mise au point de nouveaux outils dans un cadre innovant**. Cet appel à projet est ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique et des institutions partenaires de la FSP, ainsi que d'entités publiques œuvrant dans le secteur de la protection et de la sauvegarde du patrimoine. Les corpus des institutions patrimoniales partenaires de la FSP, seront également particulièrement bienvenus.

Les projets de recherche déposés sont destinés à **mieux connaître les objets patrimoniaux (processus de fabrication, évolution, etc...), à mieux comprendre leur état de conservation et leur comportement dans le temps, voire à évaluer les possibilités et limites de certaines méthodes d'analyses**. Les prestations ponctuelles de service n'entrent pas dans le cadre de cet appel à projet.

Les projets déposés pourront venir compléter des travaux déjà engagés dans des projets de la Fondation des sciences du patrimoine. Pour ce premier appel, ils devront présenter un calendrier de réalisation validés par l'ensemble des partenaires du projet avec un achèvement avant le 31 décembre 2020.

Pour être éligibles, les projets devront mettre en avant au moins l'un des points suivants :

- **l'association des aspects interdisciplinaires et/ou interprofessionnels de la recherche**. Il s'agit de projets associant au moins deux des trois approches que sont les sciences humaines et sociales, les sciences expérimentales et les sciences de l'information.
- **l'association des compétences transverses permettant d'impliquer plusieurs partenaires de PATRIMEX**.

III - Dispositions générales pour le financement

Le présent appel est financé sur la tranche fonctionnement des fonds accordés à l'EquipEx Patrimex. Toute dépense faite par les partenaires du projet sur les crédits de fonctionnement non préalablement validée par le Comité de pilotage sera déclarée inéligible à la subvention Patrimex.

Les demandes de financements pourront inclure :

- Les frais de mission : Déplacements et hébergement des personnes impliquées dans le projet pour des réunions de travail et des mesures
- Bourse de stage de Master (max 6 mois / gratification mensuelle : 580€)
- Défraiement de chercheurs invités (moins de 28 jours)
- Prestations (transports d'œuvre, d'équipement, assurances, demande d'analyse complémentaires, accès aux plateformes extérieures à Patrimex pour celles qui sont payantes dans le cas où leur utilisation est ponctuelle et clairement justifiée pour la réalisation du projet...)
- Petit équipements (moins de 4k€/unité)
- Formations particulières nécessaires à la mise en œuvre des mesures

Tous les projets devront décliner clairement les modalités de réalisation scientifique et technique, et justifier les demandes financières. Les porteurs doivent garder à l'esprit que les fonds Patrimex, pour des raisons administratives, ne peuvent être gérés que par les partenaires de l'EquipEx. Les demandes portées par des partenaires extérieurs à Patrimex seront donc gérées par les plateformes concernées. Aucun montant maximum n'est fixé. Il appartiendra donc au CoPil d'effectuer un arbitrage sur la demande d'aide présentée.

IV - Liste des compétences des plateformes.

Cette liste est établie sans préjuger de la nécessité de soumettre des demandes d'accès à ces appareillages, ni de l'acceptation ou non de ces demandes par les comités de sélection qui leur sont dédiés.

Plateforme	Techniques associées	Contacts
<p>Plateforme Fixe</p> <p>UCP – site de Neuville sur Oise</p> <p>Centre de Recherche sur la Conservation</p>	<p>Systèmes innovants et méthodes de caractérisation structurale des matériaux complexes et de leur évolution (composition, structure)</p> <p>Interaction onde-matière acoustique, électromagnétique, optique</p> <p>Propriétés à l'échelle nanoscopique, microscopique et mésoscopique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rhéologique et mécanique ○ Thermiques ○ Electriques ○ Colorimétriques <p>Imageur de micro-fluorescence X</p>	<p><u>Karol Hricovini</u> karol.hricovini@u-cergy.fr</p> <p><u>Nicolas Wilkie-Chancelier</u> <u>nicolas.wilkie-chancellor@u-cergy.fr</u></p> <p><u>Marie Radepont</u> marie.radepont@mnhn.fr</p>
<p>Plateforme IPANEMA (Saclay)</p>	<p>Analyse des matériaux du Patrimoine à l'échelle microscopique</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tomographie X ○ Fluorescence X ○ Absorption X 	<p><u>Serge Cohen</u> serge.cohen@synchrotron-soleil.fr</p>
<p>Plateforme mobile</p>	<p>Analyses in-situ de biens Patrimoniaux à l'aide d'instrumentations portables, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Imagerie hyperspectrale dans le proche infrarouge ○ Fluorescence X couplée à la diffraction 	<p><u>Christine Andraud</u> christine.andraud@mnhn.fr</p> <p><u>Vincent Detalle</u> vincent.detalles@culture.gouv.fr</p>

	des rayons X <ul style="list-style-type: none"> ○ Thermographie infrarouge stimulée ○ Tomographie en cohérence optique ○ LIBS-LIF Raman ○ Micro-LIBS ○ Laser de nettoyage EOS Combo 	<u>David Giovannacci</u> david.giovannacci@culture.gouv.fr
Plateforme Data H	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de la collecte des données ○ Caractérisation des données ○ Croisement de données de plusieurs sources 	<u>Dan Vodislav</u> dan.vodislav@u-cergy.fr <u>Luc Bouiller</u> luc.bouiller@culture.gouv.fr

D'autres techniques et équipements disponibles dans les laboratoires partenaires de Patrimex peuvent également être mis à disposition sur proposition des responsables de plateforme.

V - Processus de sélection des projets

Lors de l'élaboration des projets, les déposants sont invités à se rapprocher de **la cellule d'accompagnement** constituée des référents des différentes plateformes tels que listés à l'article IV. Cette démarche permettra de vérifier la faisabilité du projet, sa compatibilité avec les techniques envisagées et des possibilités d'accueil des plateformes visées (temps d'accès aux équipements).

En cas de non prise de contact avec la cellule d'accompagnement, un **comité technique** procédera à la vérification de la recevabilité du projet en évaluant, sur la seule base du document présenté, sa faisabilité technique et matérielle (notamment la disponibilité des équipements impliqués).

Enfin, le **CoPil (comité de pilotage) Patrimex** sera amené à évaluer et à sélectionner les projets qui pourront être financés, sous réserve le cas échéant de l'obtention d'un temps faisceau Synchrotron. Le cas échéant, il établira une priorité dans les demandes acceptées.

L'évaluation des projets prendra en compte les critères suivants :

- l'intérêt général et scientifique de la recherche,
- l'approche interdisciplinaire du projet,
- le positionnement dans le contexte national et international,
- la pertinence de l'approche analytique globale,
- la faisabilité budgétaire.

VI - Modalités de soumission

Les envois se font par voie électronique à l'adresse suivante : **sciences.patrimoine.aap@gmail.com avec copie emmanuel.poirault@u-cergy.fr**. Un accusé de réception faisant foi du dépôt sera envoyé par retour électronique.

Le dossier de candidature se décline en **deux volets** :

- Un volet « projet de recherche »
- Un volet « financier »

Les éléments constitutifs du dossier de candidature devront impérativement respecter la charte de nomination suivante :

FSP_PATRIMEX_AAP_2020_acronyme du projet.doc (ou .pdf)

Le CoPil se réserve le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.

Pour toute question d'ordre administratif, les équipes peuvent prendre contact avec l'équipe administrative support (emmanuel.poirault@u-cergy.fr / 01 34 25 62 13).

VII - Modalités d'attribution et de versement de la subvention

Les modalités d'attribution et de mise à disposition de la subvention font l'objet, en fonction des situations d'une convention de financement ou d'un procès-verbal qui viendra détailler :

- Le montant de la subvention accordée sachant que ce montant n'est pas révisable,
- La durée du projet en fonction de laquelle sera établi un échéancier de versement de l'aide,
- Les conditions suspensives ou de retrait de la subvention et de restitution de celle-ci.

VIII - Suivi des projets financés

Le soutien apporté par l'EquipEx Patrimex devra impérativement figurer dans toutes les communications écrites ou orales effectuées autour du projet financé (**référence : ANR-11-EQPX-0034**). De manière générale, toute publication autour des projets financés devra impérativement faire mention de la participation des partenaires impliqués et recueillir leur validation préalable.

Des présentations des projets financés pourront être demandées dans le cadre des activités de la FSP qui assure l'animation scientifique de Patrimex.

Les **données de recherche produites dans le cadre des projets accompagnés devront être mises à disposition de la plateforme Data H** dans un format compatible permettant une interopérabilité.

Les porteurs de projets et les partenaires impliqués devront déposer des notices au sein de la collection d'archives ouvertes de la FSP : **<https://hal.archives-ouvertes.fr/FSP-PATRIMA/>**

Ils seront également sollicités pour alimenter le carnet de recherche de la FSP **<https://fsp.hypotheses.org/>**.

Un rapport final, comportant un volet budgétaire et un volet scientifique, sera demandé au porteur du projet, selon les modalités définies dans la notification d'aide.

Il est rappelé que les dépenses éligibles à l'aide Patrimex sont celles engagées à compter de la date de commencement du projet telles que validées par le CoPil.